



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

Compte-rendu

Réunion du Comité de gestion 2 février 2009, Ghisonaccia

Etaient présents :

Baldi Yoann, IFREMER
Orsonneau Sylvie, Agence de l'eau Rhône
Méditerranée
Toupet Patrice, CG2B
Tarallo Louis, Exploitant
Raoult Sébastien, Université de Corse
Salivas-Decaux Maylis, Université de
Corse
Pasquali François, RNEB/CG2B
Poli Paul, RNEB/CG2B
Guaitella Jean Louis, Exploitant
Ferracci Georges, Mairie de Ghisonaccia
Arrighi Pascal, Mairie de Ghisonaccia
Simoni Pascale, Mairie de Ghisonaccia
Bronzini Luc, Exploitant
Santoni Helene, Office du tourisme
Marchetti Eric, Bureau d'étude
Geomorphic

Muracciole Michel, Conservatoire du
littoral
Figarella Mauricette, DIREN
Santucci Christophe, CG2B
Giovannoni Paul, CG2B
Paoli Xavier, CG2B
Battesti Philippe, Mairie de Ghisonaccia
Bourdin Jean Christophe, SDIS 2B
Sayag Stephane, Forestiers Sapeurs
Guerrini Jean François, Forestiers Sapeurs
Bronzini Vincent, Exploitant
Marchetti Stephanie, CG2B
Enjabert Julie, Stagiaire Conservatoire du
littoral
Montigny Frederic, Stagiaire Conservatoire
du littoral
Martinetti Anne, Conservatoire du littoral

Monsieur le Maire, rappelle que de nombreuses actions ont été réalisées depuis l'acquisition de l'étang par le Conservatoire du littoral et qu'il reste encore de nombreux projets à mener.

Michel Muracciole introduit la réunion en rappelant qu'il est rare qu'autant d'actions soient menées si rapidement sur une nouvelle acquisition. Cela a été rendu possible grâce à un important travail réalisé en amont de l'acquisition, en collaboration avec le Département de la Haute Corse et en relation avec les différents acteurs sur le site.

A l'ordre du jour :

- Présentation des travaux réalisés depuis l'acquisition et des projets à mener pour l'année 2009, Anne Martinetti
- Bilan de la gestion 2008, Stéphanie Marchetti
- Présentation des fiches actions, Eric Marchetti
- Présentation de l'étude réalisée sur le bassin versant, Frédéric Montigny (stagiaire au Conservatoire du littoral)

Mauricette Figarella rappelle que ce comité de gestion se déroule dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides. Cette manifestation commémore l'anniversaire de la signature de la convention de RAMSAR en 1971 en faveur des zones humides d'importance internationale. L'étang d'Urbinu a été désigné en septembre 2008 site RAMSAR, zone humide d'importance

internationale de part l'aspect environnemental mais aussi l'efficacité de la gestion qui y est menée. L'étude sur le bassin versant présentée ce jour s'inscrit tout à fait à la thématique 2009 des JMZH : *D'amont en aval, les zones humides nous relient les uns aux autres.*

Anne Martinetti présente les **premiers travaux réalisés** sur le site de l'étang d'Urbinu en cohérence avec le plan d'intentions paysagères élaboré par le paysagiste conseil du Conservatoire du littoral, Alain Freytet. Ce document a été conçu afin de repenser l'organisation de l'espace, essentiellement en faveur de l'accueil du public et du maintien des activités socio-économiques. Des bâtiments ont été détruits, une aire de stationnement a été aménagée, le site a été nettoyé et un bâtiment de gestion est en cours d'aménagement.

Les travaux ont été interrompus pendant l'été afin de ne pas gêner l'activité du restaurant.

Prochainement, deux missions de maîtrise d'œuvre vont être lancées pour :

- l'aménagement paysager de l'aire de stationnement et la création d'un sentier
- l'aménagement du bâtiment de gestion

En 2009, le Conservatoire du littoral va lancer une étude relative au diagnostic et propositions pour l'assainissement de la zone urbanisée de la presqu'île.

Une étude portant sur le fonctionnement du grau actuel permettra d'obtenir des propositions d'aménagement d'un ouvrage d'échange hydraulique durable.

De plus, une étude toponymique et ethno-linguistique sera menée sur le site de l'étang.

Stéphanie Marchetti présente un **bilan de la gestion 2008**. Les champs d'interventions du gestionnaire ont été nombreux. L'entretien du grau a nécessité deux campagnes d'interventions, en avril et en juin, afin de permettre la communication entre la mer et la lagune et maintenir ainsi les activités économiques.

Les gardes ont suivi le nettoyage des berges et les travaux menés sur les bâtiments et leurs abords. Le service du Conseil Général de gestion de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia a également mené un recensement de l'avifaune hivernante et nicheuse, cette action devrait être poursuivie en 2009 et reconduite tous les ans. Un carnet de pêche sera mis en place rapidement afin de fournir des indications à l'IFREMER quant aux pêches réalisées sur l'étang. Les relations de proximité avec les agents du Conservatoire du littoral, le public et les différents exploitants sur le site constituent également une part importante du travail des gardes. Enfin, un travail de valorisation du site a été réalisé par le gestionnaire.

La présentation des fiches actions du plan de gestion simplifié par Eric Marchetti donne lieu à de nombreux échanges. Il est également précisé aux personnes présentes que les remarques peuvent être enregistrées sur le site www.geomorphic.fr.

Yoann Baldi, de l'IFREMER, réagit sur les premières fiches actions. Le suivi de l'anguille a commencé il y a environ un an et demi et des enquêtes ont été menées auprès des pêcheurs. Les résultats seront communiqués prochainement. Une étude est actuellement en cours sur les pesticides dans le cadre du GRPPN.

Sylvie Orsonneau, rappelle que le projet de SDAGE est en cours de finalisation et que le document de gestion de l'eau comporte une obligation de résultat de bon état de l'ensemble des masses d'eaux. Les fiches actions présentées aujourd'hui reprennent des mesures identifiées dans le SDAGE.

Dans le cadre de la DCE, une campagne de surveillance aura lieu en 2009 sur les eaux de transition et les eaux marines. Tous les descripteurs seront pris en compte

Sylvie Orsonneau revient sur le fait que le bon état écologique de l'étang dépend de la gestion du grau. Jusqu'à présent celle-ci a été faite de façon empirique. Christophe Santucci précise que le Conseil Général ne dispose pas du recul nécessaire pour le moment en ce qui concerne la gestion

du grau. Il obtiendra progressivement des données complémentaires grâce au niveau de satisfaction des exploitants par exemple.

Michel Muracciole rappelle que cette intervention sur le grau se fait dans le cadre d'une autorisation de trois ans.

Il faudra définir des critères pour parvenir à une gestion durable du grau. Pour cela, une étude longue est à mettre en œuvre. Michel Muracciole propose qu'un groupe de travail spécifique à la gestion du grau soit formé pour prendre en compte les remontées des premières études avec la participation des exploitants pour profiter de leurs observations sur le terrain et leur expérience du milieu afin de préserver la qualité de la zone humide.

Il est demandé des précisions quant à la création de sentiers de découvertes sur les terrains n'appartenant pas au Conservatoire du littoral. Cela se ferait par la vente de parcelles ou par la signature de conventions de passage. Les différents propriétaires n'ont pas encore été réunis, cela sera fait prochainement.

Helene Santoni, souhaite réagir sur l'une des fiches actions qui interdit toute activité sur le plan d'eau en dehors de la pêche et de la conchyliculture réglementées par des conventions. Elle propose que soient organisées des promenades en kayak dans le cadre de conventions par exemple afin d'encadrer la pratique.

Anne Martinetti précise que l'activité kayak, même encadrée, n'est pas compatible avec le plan de gestion car celui-ci ne prévoit que les activités professionnelles de pêche et de conchyliculture. De plus, certaines espèces avifaunistiques remarquables présentes sur le site sont particulièrement sensibles au dérangement. Les exemples de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia (activités réglementées par décret) et de l'Agriate montrent qu'il est difficile de gérer les flux des activités de loisirs dans les espaces naturels sensibles. La mise en place d'une activité kayak pourrait avoir un effet d'appel sur d'autres activités non encadrées et une sur-fréquentation serait dommageable au site et aux activités économiques. Il serait pratiquement impossible de gérer le flux de la navigation quels qu'ils soient.

Suite à une intervention de Mauricette Figarella, il a été convenu que cette proposition d'ouvrir le site à des activités de loisirs serait réexaminée dès que les principales priorités de gestion auront été traitées (gestion publique, aménagements des sentiers et des bâtiments). Il est en effet indispensable de donner à l'étang d'Urbinu l'image d'un site géré avec efficacité et cohérence.

Luc Bronzini souligne le problème de statut de la route d'accès à l'étang notamment en ce qui concerne son entretien. En effet, il serait souhaitable que la commune gère celle-ci. Francis Guidici précise que des travaux de réfections de la route seront engagés avant le début de la saison estivale.

La constructibilité de la zone est également évoquée. Monsieur le Maire précise que le Conservatoire du littoral sera associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Eric Marchetti précise qu'il faut faire attention à la validité des permis de construire et qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à un hameau nouveau intégré. Il faudra créer un groupe de travail.

Sylvie Orsonneau constate que seule une « fiche action » concerne la restauration de la qualité écologique des eaux. Il serait intéressant de savoir : si les rejets directs sont les seules causes d'eutrophisation de l'étang, quel est le diagnostic des sources de pollution ... ? Il faut agir sur ces sources pour éviter tout phénomène de pollution.

Une première étude du bassin versant semble montrer que peu de flux de pollution convergent vers l'étang et que la situation actuelle est plus ou moins naturelle.

Frédéric Montigny présente ensuite **une étude réalisée sur le bassin versant d'Urbinu.**

La situation du réservoir d'Alzitone est évoquée. Sera-t-il vidangé prochainement dans le ruisseau de Pidocchina ? Quel sera l'impact de cette action sur les eaux de l'étang ? Selon Eric Marchetti la décision de vidanger le réservoir est soumise à enquête publique et l'information sera donc connue bien en amont et les exploitants sur Urbinu seront informés. Si les indicateurs de qualité écologique sont mauvais la vidange n'aura pas lieu. Une réunion à ce sujet sera prochainement organisée, à l'initiative de Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le domaine de Casabianda, celui-ci semble bien géré par l'ONF mais il semblerait que des déchets organiques, tel que le lisier de porc, soient utilisés sur certaines parcelles. Il faudrait vérifier si ces épandages se pratiquent sur le bassin versant.

La prolifération d'une algue verte dans l'étang lors de l'été 2008 est une espèce animale. Se pose alors la question de savoir d'où viennent les apports d'azote qui ont permis son développement. Les études menées par l'IFREMER montrent que la colonne d'eau est de bonne qualité. La survenue d'un pic de lindane en 2005 ne signifie pas que ce produit est encore utilisé de nos jours car il s'agit d'un produit très persistant dans l'environnement. Il faut être attentif à tout phénomène de ce genre.

Mauricette Figarella souligne la qualité du travail réalisé par Frédéric Montigny ainsi que l'intérêt qui doit être porté au bassin versant. Il est primordial de connaître la nature des déversements dans l'étang. Les activités économiques menées sur le bassin versant ont un impact direct sur la zone humide, essentiellement sur l'activité conchylicole. Le suivi des produits utilisés constitue une priorité du plan de gestion afin de prendre en compte la problématique écologique en amont.

Pour Michel Muracciole le SDAGE doit prendre en compte le plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbinu dans lequel figure des actions qui permettront d'atteindre le bon état écologique de la masse d'eau.

Enfin, la réunion s'est achevée par l'évocation du phénomène de pollution de l'été 2008. La fermeture en urgence du grau par les services de l'Etat a failli compromettre le bon état écologique de l'étang. Pour Christophe Santucci, il faut capitaliser l'expérience de 2008 et travailler en amont avec la DDE, le personnel du Conseil Général, les exploitants et toutes les administrations concernées.

Le Conservatoire du littoral devrait prochainement faire l'acquisition d'un barrage flottant. La question est de savoir qui a la compétence de le poser. Paul Poli souligne le fait qu'il est important de former en amont les agents à la pose de ce dispositif afin d'agir efficacement.

Il faudra également prévoir une longueur de barrage adaptée.

Anne Martinetti va relancer les services de la préfecture afin que soit organisée une réunion destinée à préparer en amont ce type d'épisode. Des directives en terme d'achat et d'organisation sont attendues à l'occasion de cette réunion.